

De : [Jacques, Nathalie](#)
À : [Leclerc, Jérôme](#)
Cc : [Fortin, Marc-André](#); [Gauthier, Gisèle](#)
Objet : RE: Question en matière de PRP
Date : 8 mai 2020 15:31:27
Pièces jointes : [image001.png](#)
[TR Anonymisation du numéro de permis.msg](#)

Allô Jérôme,

À mon avis, les consultants en Inde ne devraient pas utiliser (avoir accès) à des données qui contiennent des renseignements personnels.



70.1. Avant de communiquer à l'extérieur du Québec des renseignements personnels ou de confier à une personne ou à un organisme à l'extérieur du Québec la tâche de détenir, d'utiliser ou de communiquer pour son compte de tels renseignements, l'organisme public doit s'assurer qu'ils bénéficieront d'une protection équivalant à celle prévue à la présente loi.

Si l'organisme public estime que les renseignements visés au premier alinéa ne bénéficieront pas d'une protection équivalant à celle prévue à la présente loi, il doit refuser de les communiquer ou refuser de confier à une personne ou à un organisme à l'extérieur du Québec la tâche de les détenir, de les utiliser ou de les communiquer pour son compte.

2006, c. 22, a. 47.

Nous avons eu la même problématique lors de la L1 et il a avait été décidé par le CD-SAAQ, le 27 février 2018, d'exiger que la conversion se fasse ici au Québec. C'est Catherine à l'époque qui rendait les avis. Je crois même que tout cela était déjà prévu au contrat et l'alliance était bien au fait. De plus, nous avons rencontré Caroline Foldes-Busque au début de la L2 et nous avons réexpliqué toute cette problématique et elle nous avait mentionné qu'une stratégie serait élaboré pour la L2 afin de respecter la Loi sur l'accès.

Gisèle (ou Dominique) pourrait te fournir l'aide-mémoire de ce CD-SAAQ. De mon côté, je n'y ai pas accès.

Par ailleurs, je rappelle que même pour les consultants au Québec, nous avons un grand malaise à ce que la conversion se fasse sans que les données soient anonymisées. Je te joins d'ailleurs une suite de courriel que Catherine t'avait fait parvenir sur ce sujet et la réponse de CASA.

Enfin je demeure disponible pour échanger mais je t'invite également à échanger avec Marc-André qui a repris les dossiers de Catherine pour ces volets.

Salutations!

Nathalie Jacques, directrice, direction de l'accès à l'information et du support juridique
 Gauthier, Jacques & Dussault, Direction générale des affaires juridiques, Société de l'assurance automobile du Québec
 333, boulevard Jean-Lesage, N-6-1 | Québec (Québec) G1K 8J6 | Téléphone : [REDACTED] | Télécopieur : [REDACTED]

Ce message peut contenir des renseignements **confidentiels**. Il est à l'usage exclusif de son destinataire. Toute copie ou divulgation de son contenu est interdite.

S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci

De : Leclerc, Jérôme [REDACTED] >
Envoyé : 8 mai 2020 14:46
À : Jacques, Nathalie <[REDACTED]>
Objet : Question en matière de PRP

Bonjour Nathalie,

Dans le cadre du contrat CASA, on me pose une question relativement aux travaux de conversion de

données. Sans avoir tout le détail des travaux à exécuter, on m'indique que des ressources en Inde pourraient avoir accès à des renseignements personnels. Il n'est pas question ici de transférer comme tel des renseignements là-bas, mais bien de donner un accès à ces renseignements qui demeurent dans les bases habituelles également accessibles aux ressources qui travaillent au Québec.

Je sais que lorsqu'il y a communication de renseignements à l'extérieur du Québec, il faut s'assurer que les lois où seront transférés les renseignements doivent offrir une protection équivalente à celles du Québec. Est-ce que le fait de donner accès à ces renseignements à une personne situées à l'extérieur du Québec équivaut à communiquer un renseignement à l'extérieur du Québec? Si oui, je suppose que les lois de l'Inde n'offrent pas une protection équivalente.

Est-ce que ce serait possible qu'on se parle à ce sujet sous peu? Des discussions du côté de CASA impliquant Karl Malenfant et la sécurité de l'information doivent avoir lieu lundi en fin d'avant-midi. Sans nécessairement avoir un avis étoffé pour ces discussions, ils aimeraient à tout le moins voir si c'est une avenue qui peut continuer à être explorée.

Merci!

Jérôme

Jérôme Leclerc, avocat
Gauthier, Jacques & Dussault, Direction générale des affaires juridiques, Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage, N-6-1 | Québec (Québec) G1K 8J6 | Téléphone : [REDACTED] | Télécopieur :

[REDACTED]

Ce message peut contenir des renseignements **confidentiels**. Il est à l'usage exclusif de son destinataire. Toute copie ou divulgation de son contenu est interdite.

S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci

De : [Zhang, Ke Yuan \(Ext\)](#)
À : [Salvini, Paolo \(Ext\)](#); [Lejeune, René-Daniel \(Ext\)](#); [Boucher, Mario \(Ext\)](#); [Paradis, Renaud \(Ext\)](#); [Larouche, Stéphane \(Ext\)](#); [Jean, Jacques \(Ext\)](#); [Quellet-Hotte, Catherine](#)
Cc : [Beauregard, Éric \(Ext\)](#); [Carrier, Claude](#); [Gauthier, Serge \(Ext\)](#)
Objet : Compte Rendu : CASA Anonymisation EF3
Date : 26 avril 2019 16:31:41

Bonjour à tous,

Je vous écris tout simplement dans le but de partager les consensus suite à la réunion d'hier sur l'anonymisation pour les essais fonctionnels 3 étant la nouvelle analyse fonctionnelle du dossier.

Pour Essai fonctionnel 3 :

Suite aux demandes des IS, on **ne veut pas anonymiser** les informations suivantes :

- Le permis de conduire (uniquement pour les essais fonctionnel 3)
- L'adresse personnelle : numéro, rue, code postale, ville, pays, province etc.
- La date de naissance

Pour les futurs essais fonctionnel 4 :

- Le permis de conduire : La première lettre est à anonymiser absolument en concordance avec l'anonymisation des noms, les chiffres ne sont pas à anonymiser, car relié aux dates de naissances.
- Les numéros de références sur les permis de conduire ne sont pas à anonymiser.

N'hésitez pas à ajouter les précisions supplémentaires pour ce sujet important.

Merci,

Ke Yuan Zhang (Ko)

Coordonnatrice DEV L1 progressive
Analyste Anonymisation
Solution opérationnelle et informationnelle
Carrefour des services d'affaires (CASA)
Keyuan.zhang@saaq.gouv.qc.ca
Mobile : [REDACTED]

Ke Yuan Zhang (Ko)

Coordonnatrice DEV L1 progressive
Analyste Anonymisation
Solution opérationnelle et informationnelle
Carrefour des services d'affaires (CASA)
Keyuan.zhang@saaq.gouv.qc.ca
Mobile : [REDACTED]

De : [Ouellet-Hotte, Catherine](#)
À : [Gauthier, Serge \(Ext\)](#)
Cc : [Jacques, Nathalie](#)
Objet : RE: Anonymisation des données dans le cadre du projet CASA
Date : 12 avril 2019 11:07:00

Bonjour Serge,

À la lecture des éléments identifiés qui seront anonymisés, ceci permettra d'avoir une certaine confidentialité des dossiers clients et empêchera l'identification immédiate d'une personne physique lors des essais et des tests. En ce sens, les éléments ressortis conviennent et permettent de répondre au besoin d'anonymisation dans le cadre de CASA.

Je souligne tout de même, à titre d'information, que cette anonymisation reste relative, puisqu'il y aura toujours un risque de « répersonnalisation » des données, compte tenu qu'il est question d'une base de données contenant un nombre important d'informations sur un client. Ainsi, même avec une anonymisation des données d'identification directes, un dossier contenant plusieurs particularités pourrait permettre d'identifier la personne visée par ce dossier, par exemple en croisant certaines données du contenu de ce dossier.

En ce qui concerne le numéro de plaque, je crois qu'il est important d'apporter la nuance à l'effet qu'il a toujours été traité par la Société avec le même niveau de confidentialité qu'un renseignement personnel, tel que le NIP. Nous le considérons comme un identifiant permettant dans nos systèmes de le relier à un individu, détenteur du véhicule. Contrairement au NIV du véhicule qui va « suivre » le véhicule, le numéro de plaque sera toujours attaché à la personne à qui nous avons émis l'immatriculation. Néanmoins, considérant les difficultés techniques et la complexité d'anonymiser les numéros de plaques discutés, je crois que notre risque de ne pas les anonymiser est mitigé par le fait que les dossiers personnes associés à ces numéros seront eux-mêmes anonymisés. En ce sens, il reste tout de même assez difficile d'identifier la personne, malgré le « bon » numéro de plaque.

Finalement, je crois que malgré ce qui précède, une attention particulière restera toujours nécessaire suivant l'évolution de votre équipe dans les bases de données visées par la conversion et l'anonymisation, puisque d'éventuelles nouvelles données pourraient nécessiter un nouveau besoin d'anonymisation. Je pense par exemple aux données PEVL et CVL où il pourrait être nécessaire, selon nous, d'anonymiser les numéros PEVL et CVL.

Je reste disponible pour la suite.

Bonne journée

[Catherine Ouellet Hotte, avocate](#)

Direction de l'accès à l'information et du support juridique • SAAQ

Téléphone : [REDACTED] • Télécopieur : [REDACTED]

[REDACTED]

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Ce courriel contient des renseignements confidentiels et ne peut être divulgué. Si vous n'êtes pas

De : Gauthier, Serge (Ext)

Envoyé : 12 avril 2019 09:24

À : Ouellet-Hotte, Catherine [REDACTED] >

Objet : Anonymisation des données dans la cadre du projet CASA

Salut Catherine,

Voici la liste de ce que nous anonymiserions dans le cadre des essais de CASA. Tous les éléments qui étaient anonymisés dans les systèmes patrimoniaux seraient également anonymiser dans CASA.

Nous avons également ajouté quelques éléments supplémentaires.

- NIP personnes morales ;
- NIP personnes physiques (partiellement anonymisé, voir règle ci-dessous) ;
- Tous les champs contenant le nom et/ou le prénom d'une personne physique ou morale ;
- Numéro civique ;
- Suffixe du numéro civique ;
- Numéro d'appartement ;
- Nom de la rue ;
- Numéro de casier postal ;
- Numéro de téléphone (incluant les numéros de télécopieurs, cellulaire, etc.) ;
- Numéro de permis pour les conducteurs étrangers ;
- Numéro de permis de chauffeur de taxi ;
- Courriel ;
- Numéro de compte bancaire ;
- NAS (normalement, ils sont déjà censés avoir été blanchis il y a plusieurs années, mais nous allons faire une vérification supplémentaire).

Voici la règle qui serait utilisée pour le numéro de permis de conduire des conducteurs québécois (personne physique). Nous anonymiserions le premier caractère pour qu'il corresponde au nom de famille anonymisé. Les positions 2 à 5 constituent le SUNDEX qui est généré à partir du nom complet. Des contraintes techniques nous empêchent de le régénérer. Les positions 6 à 11 contiennent la date de naissance qui n'est pas anonymisée, nous ne l'anonymiserions donc pas dans le numéro de permis de conduire. Finalement, les deux dernières positions (12 et 13) contiennent un numéro séquentiel (chiffre preuve) qui ne serait pas anonymisé. En résumé, seul le premier caractère serait anonymisé dans le numéro de permis. Voici un exemple de ce que cela pourrait donner :

	Non anonymisé	Anonymisé
Numéro permis conduire	G123401019901	H123401019901
Nom	Gauthier	HjyRIPTG
Prénom	Serge	aTGHT

Les éléments de données suivants ne seraient pas anonymisés :

- Code postal. Une grande variété de codes postaux différents est requise pour les essais étant

donné que certaines composantes de la tarification sont basées sur cet élément. De plus, le code postal ne permet pas d'identifier un individu ;

- Nom de la ville. Pour la même raison que le code postal. De plus, les villes desservies par un code postal sont des données publiques ;
- Date de naissance. Une grande variété de dates de naissance différentes est requise pour les essais étant donné que de nombreux contrôles sont basés sur l'âge du client. De plus, la date de naissance ne permet pas d'identifier un individu ;
- Le numéro de plaque. Permet d'identifier un véhicule, mais pas un individu. De plus, techniquement difficile en raison de la signification de certains caractères du numéro de plaque.

Fais-moi savoir si ces orientations te conviennent.

Merci et bonne journée!

Serge Gauthier

Division Application et Information

Société de l'assurance automobile du Québec

Tél : [REDACTED]
[REDACTED]

De : [Ouellet-Hotte, Catherine](#)
À : [Jacques, Nathalie](#); [Leclerc, Jérôme](#)
Objet : TR: Anonymisation du numéro de permis
Date : 8 mai 2019 09:09:46
Pièces jointes : [Compte Rendu CASA Anonymisation EF3.msg](#)
[RE Anonymisation des données dans la cadre du projet CASA.msg](#)

PVI

Catherine Ouellet Hotte, avocate, direction de l'accès à l'information et du support juridique
Gauthier, Jacques & Dussault, Direction générale des affaires juridiques, Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, N-6-45 | Québec (Québec) G1K 8J6 | Téléphone : [REDACTED] | Télécopieur :
[REDACTED]

Ce message peut contenir des renseignements **confidentiels**. Il est à l'usage exclusif de son destinataire. Toute copie ou divulgation de son contenu est interdite.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci

De : Hudon, Kathleen
Envoyé : 7 mai 2019 09:21
À : Ouellet-Hotte, Catherine <Catherine.Ouellet-Hotte@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : Foldes-Busque, Caroline <Caroline.Foldes-Busque@saaq.gouv.qc.ca>; Bois, Jany <Jany.Bois@saaq.gouv.qc.ca>; Plaisance, Michel <Michel.Plaisance@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Anonymisation du numéro de permis

Bonjour,

À titre de responsable des environnement d'essais du projet CASA, je vous informe que suite aux préoccupations soulevées la semaine dernière, nous avons poursuivi l'analyse concernant l'anonymisation des données. L'environnement d'essai n'est donc pas encore disponible aux responsables de la réalisation des essais.

Afin d'assurer les essais fonctionnels du cycle 3 qui doivent débiter cette semaine, des travaux sont en cours pour anonymiser les données d'essais suivantes :

- Les adresses et les numéros de téléphone (Permutation)
- Les adresses de courriel (Caviardage)
- Les données bancaires (Caviardage)

Dès que les travaux seront concluants, l'environnement d'essai sera rendu disponible aux testeurs pour la réalisation des essais.

Bien entendu, cette conclusion s'applique au contexte des essais fonctionnels du cycle 3 (EF3) seulement. Nous devons revoir l'ensemble de la stratégie d'anonymisation très rapidement, afin d'être prêts avec notre nouvelle recette d'anonymisation pour les prochains essais fonctionnels.

Je demeure disponible pour répondre à tout questionnement.

Bonne journée.

Kathleen Hudon | Leader Intégration et assurance qualité
Carrefour des services d'affaires (CASA)
Tél. : [REDACTED] | Cell : [REDACTED] | [REDACTED]

De : Foldes-Busque, Caroline
Envoyé : 3 mai 2019 15:24
À : Hudon, Kathleen <[REDACTED]>
Objet : TR: Anonymisation du numéro de permis

Pti

Caroline Foldes-Busque

Leader Livraison 2 & Chef de projet par intérim

Carrefour des services d'affaires (CASA)

Société de l'assurance automobile du Québec | 333, Boul. Jean-Lesage, Québec (Québec), G1K 8J6

From: Ouellet-Hotte, Catherine
Sent: 30 avril 2019 08:39
To: Leclerc, Jérôme <[REDACTED]>
Cc: Jacques, Nathalie <[REDACTED]>; Genois, Claudia
<[REDACTED]>; Salvini, Paolo (Ext) <[REDACTED]>; Zhang, Ke Yuan
(Ext) <[REDACTED]>
Subject: TR: Anonymisation du numéro de permis

Bonjour Jérôme,

Je fais suite au courriel ci-dessous en lien avec l'anonymisation des données pour les essais fonctionnels à venir dans CASA. Je te joins également le compte-rendu d'une rencontre tenue le 25 avril dernier qui portait également sur l'anonymisation des données personnelles d'un dossier personne pour les essais fonctionnels 3 et à venir. Après discussion avec Nathalie, nous avons convenu de te faire part du présent sujet pour évaluer les autres conséquences légales, en dehors de la PRP, par rapport à l'anonymisation des données personnelles pour les essais fonctionnels, notamment au niveau du contrat CASA.

La position de la Direction de l'accès a toujours été de limiter, dans la mesure du possible, l'accès aux renseignements personnels dans la base de données du projet, accessible à l'ensemble des personnes dédiées à CASA, et ce, par des règles d'anonymisation. Le tout afin d'être en respect avec les exigences en protection des renseignements personnels, notamment l'article 62 de la Loi sur l'accès qui indique que l'accès aux renseignements personnels doivent être accessibles uniquement à une personne, au sein d'un organisme public qui a la qualité pour y avoir accès et que ces renseignements soient nécessaires dans le cadre des fonctions de l'employé. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous recommandons que les données au niveau de la conversion et des environnements d'essais soient des données anonymisées. L'objectif étant de limiter l'accès aux bases de données personnelles pour éviter les bris de confidentialité et les accès à toutes personnes n'ayant pas la qualité et les fonctions pour prendre connaissance de ces données. Néanmoins, lorsqu'il s'avère nécessaire d'avoir accès aux données personnelles ou impossible d'anonymiser une donnée, une certaine mitigation des risques peut être discutée et documentée, tel que discuter dans le second courriel ci-joint.

Le courriel ci-dessous et celui-ci-joint me laissent comprendre qu'il n'y aura pas d'anonymisation des

numéros de permis pour les futurs essais fonctionnels, de même que les adresses pour les essais fonctionnels 3. Les noms et prénoms demeureront anonymisés. On se questionne donc, en dehors de la PRP et des éléments que nous avons déjà mentionnés ci-dessus, s'il pourrait y avoir d'autres conséquences légales de cette position sur les futurs essais fonctionnels, notamment par rapport au contrat CASA.

Je suis disponible pour en discuter.

Bonne journée

Catherine Ouellet Hotte, avocate, direction de l'accès à l'information et du support juridique
Gauthier, Jacques & Dussault, Direction générale des affaires juridiques, Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage, N-6-45 | Québec (Québec) G1K 8J6 | Téléphone : [REDACTED] | Télécopieur : [REDACTED]

Ce message peut contenir des renseignements **confidentiels**. Il est à l'usage exclusif de son destinataire. Toute copie ou divulgation de son contenu est interdite.

S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci

De : Paradis, Renaud (Ext)

Envoyé : 26 avril 2019 18:13

À : Salvini, Paolo (Ext) <[REDACTED]>; Lejeune, René-Daniel (Ext) <[REDACTED]>; Zhang, Ke Yuan (Ext) <[REDACTED]>; Ouellet-Hotte, Catherine <[REDACTED]>

Cc : Deschênes, Anne-Marie <[REDACTED]>; Gaudreault, Andrée-Anne <[REDACTED]>; Daganand, Corinne (Ext)

<[REDACTED]>

Objet : Anonymisation du numéro de permis

À tous,

Nous avons fait le suivi avec la tribu Usagers de la route. La préférence demeure de garder le numéro de permis intact, donc non-anonymisé dans les systèmes Q**. Nous savons que pour MEC3, nous aurons de permis non-anonymisés. Les commentaires qui suivent s'applique aux prochains MEC*.

Justifications :

Recherche de données dans le patrimoine et lien avec SAP

Pour les membres de la SAAQ, il est plus facile, rapide et efficace de faire la recherche de cas de figure dans le patrimoine. Cette recherche se fera très souvent pour pouvoir obtenir les cas de figures espérés pour faire les tests. Une fois les cas de figure trouvés, ils seront utilisés dans SAP pour les tests divers (TU, TUF et TI).

Validation des erreurs dans SAP

Il est attendu que nous allons expérimenter des 'erreurs' durant nos tests. Comme la validation des données non-anonymisées ne se fera pas sur 100% de données, il faut avoir des moyens d'éliminer les possibilités que

les erreurs soient associées aux données.

Ces erreurs pourraient provenir de plusieurs sources :

1. Conversion;

Le données du patrimoine ont mal été converties, et l'outil de conversion doit être revu; cette validation se fera en comparant les données de SAP et celles du patrimoine; le numéro de permis doit être le même, non anonymisé;

2. Données du patrimoine;

Il se peut que l'erreur soit due à une donnée du patrimoine qui est en erreur; avec un tel cas, il y aura plusieurs options disponibles pour la correction, encore une fois, la comparaison entre les données de SAP et du patrimoine et

3. Programmes ou autre du côté SAP;

Une fois les points 1 et 2 éliminés, l'effort sera concentré sur le point 3.

Lien entre les documents de renouvellement.

Il se peut qu'il y ait des conséquences à ne plus être synchronisé entre les envois de renouvellement et les numéros de permis. Ceci n'a pas été confirmé par la tribu Véhicules, nous sommes en attente.

Merci

Renaud Paradis (VPTI) Team Lead Adjoint CSP-AMD et GRU7-SPS1.6

Carrefour des services d'affaires (CASA)

Société de l'assurance automobile du Québec

333, Boulevard Jean-Lesage

Québec (Québec) G1K 8J6

Tél. :

Cell. :

De : Paradis, Renaud (Ext)

Envoyé : 26 avril 2019 08:51

À : Deschênes, Anne-Marie [REDACTED]; Gaudreault, Andrée-Anne [REDACTED]
[REDACTED] >

Cc : Chassé, Gaétan (Ext) [REDACTED]; Cadoret, Ghislain (Ext)

[REDACTED]; Boucher, Mario (Ext) [REDACTED]; Dubois, Marie [REDACTED] >

Objet : Suivi - Anonymisation du numéro de permis

Bon matin,

Suivi de la rencontre d'hier :

Pour MEC3 (donc les données qui sont dans Q43 et avec lesquels nous allons faire nos TU), le numéro de permis ne sera pas anonymisé. Seul les noms, prénoms le seront. Le numéro de référence n'est pas anonymisé et ne le sera pas.

Pour MEC4 et suivants (le système QA sera rafraichi), il a été proposé d'anonymiser la lettre du numéro de permis et garder le reste (date de naissance entre autre), avec une règle de transformation. Ex, le A devient F, le B devient L, etc.

Je me suis opposé à ce changement. Les avocats en discutent. Pour faire un suivi, on doit documenter nos arguments. J'en ai parlé à Mario pour l'aspect du renouvellement.

RÉSUMÉ :

- Pour la validation des données qui se fait dans le système QA, les numéros de permis resteront inchangés;
- Une fois la validation complétée, les numéros de permis seront anonymisés selon une règle que nous ne connaîtront pas; seule la lettre du permis sera anonymisée;
- La lettre du permis ne correspondra pas au nom anonymisé du BP;
- Pour supporter notre direction, on doit documenter les raisons pour lesquelles nous ne devons pas faire ce changement;

Me faire parvenir, pour la fin de la journée aujourd'hui, les points justificatifs.

Merci

Renaud Paradis (VPTI) Team Lead Adjoint CSP-AMD et GRU7-SPS1.6

Carrefour des services d'affaires (CASA)

Société de l'assurance automobile du Québec

333, Boulevard Jean-Lesage

Québec (Québec) G1K 8J6

Tél. : [REDACTED]

Cell. : [REDACTED]

[REDACTED]